SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à huis clos au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 6 avril 2021 à 19 h et à laquelle sont présents :

- M. Bruno Vadnais, Maire
- M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1
- M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2
- M. Yvon Tranchemontagne, conseiller au poste numéro 3
- M. Richard Belhumeur, conseiller au poste numéro 4
- M. Jean-Pierre Doucet, conseiller au poste numéro 5
- M. Gérald Toupin, conseiller au poste numéro 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. La directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 31 mars 2021.

1. TENUE DE LA PRÉSENTE SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT les décrets numéros 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020, 1308-2020, 1351-2020, 1418-2020, 1420-2020, 1-2021, 03-2021, 31-2021, 59-2021, 89-2021, 103-2021, 124-2021, 141-2021, 176-2021, 204-2021, 243-2021, 291-2021 et 489-2021 déclarant l'état d'urgence sanitaire du 13 mars 2020 au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de refuser l'accès du public à une séance publique à condition que l'enregistrement de cette séance soit accessible au public dès que possible;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal ainsi que les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique ou par vidéoconférence;

rés. 01-04-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique ou par vidéoconférence;

QU'une copie de l'enregistrement de la présente séance soit accessible au public dès le 7 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2. SOUMISSIONS POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU TOIT DE PATINOIRE AU PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert doit procéder à une étude géotechnique afin d'être en mesure de compléter les plans et devis détaillés du toit de patinoire;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à *Solmatech*, à *Solnor environnement*, à *Services EXP* et à *Environnement LCL* pour la production d'une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Solmatech* est au montant de 19 990.00 \$ (av. tx.);

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Solnor Environnement* est au montant de 8 990.00 \$ (av. tx.);

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Service EXP* est au montant de 11 500 \$ (av. tx.);

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Environnement LCL* est au montant de 12 795.00 \$ (av. tx.);

rés. 02-04-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Solnor Environnement* au prix susmentionné;

Adoptée à l'unanimité.

3. SOUMISSION POUR LES PLANS ET DEVIS, LA RÉDACTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRE ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION DU TOIT DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert désire procéder à la conception des plans et devis, à la rédaction d'un document d'appel d'offre et obtenir les services de surveillance de chantier pour la construction du toit de la patinoire au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'étude préliminaire a été exécutée par l'ingénieur Vincent Lauzon de la firme *EFEL Experts-conseils inc.*;

CONSIDÉRANT QU'une offre a été négociée de gré à gré avec la même firme pour les services susmentionnés, au montant de 81 500.00 \$ (av. tx.);

rés. 03-04-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *EFEL Experts-conseils inc.* au prix de 81 500.00 \$ (av. tx.);

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSTITUTION DU COMITÉ DE TRAVAIL POUR LA CONSTRUCTION DU TOIT DE LA PATINOIRE

rés. 04-04-2021

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme les élus suivants sur le comité de travail chargé de faire le suivi du projet de construction du toit de la patinoire :

- M. Bruno Vadnais, Maire;
- M. Richard Belhumeur, conseiller au poste numéro 4;
- M. Jean-Pierre Doucet, conseiller au poste numéro 5;
- M. Gérald Toupin, conseiller au poste numéro 6.

QUE le comité de travail devra s'acquitter des tâches suivantes :

- Participer au réunion de travail avec l'ingénieur en charge de la conception des plans et devis;
- Faire part des questionnements et des décisions du conseil municipal à l'ingénieur en charge de la conception des plans et devis;
- Faire rapport au conseil municipal du déroulement du projet.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, Maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 6e jour du mois d'avril 2021.

Larry Drapeau Directeur général et secrétaire-trésorier